

Les Mille-Clubs au Sénat

• 1967

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1967-1968

Annexe au procès-verbal de la séance du 14 novembre 1967.

AVIS PRÉSENTÉ au nom de la Commission des Affaires culturelles (1), sur le projet de loi de finances pour 1968, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE. TOME VII JEUNESSE ET SPORTS

Par M. Jean NOURY, Sénateur.

Opération « Mille clubs de Jeunes ».

Au mois de juin 1966, le Ministère de la Jeunesse et des Sports a lancé un concours pour la construction de locaux — clubs — préfabriqués pour les jeunes. D'une superficie de 150 mètres carrés mais prévus pour pouvoir être facilement agrandis, ces bâtiments ont une disposition intérieure très souple et peuvent être entièrement montés par les jeunes eux-mêmes. Les crédits sont inscrits au chapitre 56-50. En effet, le Ministère de la Jeunesse et des Sports donne l'équipement, les bénéficiaires (collectivités publiques en associations agréées), le terrain, et pourvoient en outre au fonctionnement et à l'animation du club. La réalisation de 1.000 clubs de jeunes s'échelonnera sur les trois années 1968, 1969 et 1970, sous forme de trois tranches annuelles identiques. Sur ce nombre, 800 clubs seront répartis entre les régions, proportionnellement aux populations de 15 à 25 ans de chacune d'elles évaluées en 1970, 200 restant réservés au niveau ministériel pour des expériences pédagogiques. Une somme de 25 millions a été imputée au budget de 1968 (Titre V), 20 millions étant répartis entre les régions selon la clé de répartition indiquée, et 5 millions restant réservés au niveau ministériel. A ces 20 et 5 millions correspondent respectivement 267 et 66 clubs de jeunes.....

..... Si votre Rapporteur, après ces critiques qui ne sont peut-être pas assez sévères, demande au Sénat de donner un avis favorable aux crédits du Ministère de la Jeunesse et des Sports, c'est essentiellement pour deux raisons : — en premier lieu, quelque insuffisantes que soient les actions du Ministère de la Jeunesse et des Sports — insuffisances liées très souvent à l'indigence des crédits — elles sont menées, votre Rapporteur peut en donner témoignage, par des fonctionnaires qui ont foi en leur mission et qui doivent être encouragés à poursuivre une mission difficile ; en second lieu, la France participe cette année aux Jeux Olympiques à Grenoble et à Mexico ; refuser les crédits du Ministère de la Jeunesse et des Sports, ce serait prendre la responsabilité d'interrompre la préparation de nos athlètes et, par conséquent, les empêcher de participer à ces deux compétitions. Ni le Sénat, ni l'opinion ne pourraient approuver une telle décision.

Au surplus, nos critiques veulent avoir une valeur constructive, nous sommes dans notre rôle de contrôle du pouvoir exécutif en l'avertissant que les moyens financiers et en personnel dont il dispose sont tout à fait insuffisants, eu égard aux besoins réels. Nous sommes également dans notre rôle en lui disant que les vues politiques dont témoignent les différentes actions partielles entreprises ne sont ni d'une ampleur, ni d'une cohérence de nature à satisfaire le pays, qu'il s'agisse du sport ou des activités spécifiques de jeunesse. Nous donnons un avis favorable à la demande de crédits qui nous est présentée mais la façon dont il sera tenu compte de nos critiques, de nos suggestions et les efforts qui seront accomplis en 1968 dicteront notre jugement à la fin de l'année qui vient.

• 1987

Bilan fonctionnel énergétique et maintenance des mille clubs : bilan d'étude

8e législature

Question écrite n° 05969 de M. Jean Cauchon (Eure-et-Loir - UC)

publiée dans le JO Sénat du 07/05/1987 - page 688

M.Jean Cauchon demande à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la jeunesse et des sports, de bien vouloir lui préciser la suite réservée aux conclusions d'une étude réalisée en 1985 pour le compte de son administration par M. Jean-Pierre Paurens, Paris, portant bilan fonctionnel énergétique et de la maintenance des mille clubs (chap. 56-50, Installations appartenant à l'Etat, équipement).

Réponse du ministère : Jeunesse et sports

publiée dans le JO Sénat du 16/07/1987 - page 1127

Réponse. -2 346 clubs de jeunes ont été construits en France entre 1968 et 1982 sur la base de cinq modèles industrialisés retenus à la suite de concours conception-construction. Cette opération a connu un très vif succès et servi de révélateur à la vie sociale des jeunes en milieux rural et urbain, jusqu'alors sous-équipés dans ce domaine. Les principes constructifs qui avaient été retenus (structures légères livrées en kit, la plupart du temps mises en oeuvre par les jeunes eux-mêmes), le nombre d'opérations lancées avant les chocs pétroliers et l'utilisation qui était faite de ces clubs ont été autant de raisons qui ont conduit le secrétariat d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la jeunesse et des sports, à lancer une étude bilan. Cette étude, réalisée par M. Baurens, architecte, et M. Chaunière, sociologue, a fait apparaître un vieillissement normal compte tenu des options techniques d'origine. Elle a permis de dégager certaines réponses générales aux problèmes qui se posent notamment dans les domaines énergétiques et de la maintenance. Nous les tenons à la disposition du demandeur et des personnes intéressées. Elles ont pu en particulier être exploitées dans la rédaction du guide " Maîtrise de l'énergie dans les équipements sportifs et socio-éducatifs " qui a fait l'objet d'une publication. Mais au-delà des considérations purement techniques, l'étude a mis en avant l'importance de la fonction sociale d'un équipement. A ce titre, la démarche " mille clubs " a introduit pour la première fois une autre façon de rapprocher besoins et moyens en faisant en sorte que l'équipement devienne lui-même le révélateur des besoins par sa conception minimale au moindre coût et provisoire. L'expérience acquise à l'occasion des opérations " mille clubs " a mis en évidence l'intérêt de la précarité comme outil de programmation et d'innovation, au point de se demander aujourd'hui si une telle forme de pré-équipement ne devrait pas avoir sa place au sein d'un dispositif de proximité en complément d'équipements durables et organisés pour des fonctions bien définies. L'évolution des besoins et des utilisations, les caractéristiques techniques et l'état différents des constructions ne permettent pas d'envisager une action de réhabilitation sur des bases uniformes. Chaque club devra donc faire éventuellement l'objet d'un diagnostic particulier pour lequel le secrétariat d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la jeunesse et des sports est à même de donner tous conseils utiles.